15 Aout 1853

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR J. C. PRINCE,

EVÊQUE DE ST.-HYACINTHE,

POUR LA PREMIERE VISITE PASTORALE DE SON DIOCESE.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR J. C. PRINCE,

EVÊQUE DE ST.-HYACINTHE,

POUR LA PREMIERE VISITE PASTORALE DE SON DIOCESE.

JEAN CHARLES PRINCE,

PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIEGE APOSTOLIQUE,

EVEQUE DE ST. HYACINTHE, &c., &c.

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Depuis le jour, N. T. C. F., que, suivant la volonté de Dieu, Nous prîmes possession de ce nouveau Diocèse, et que, conduit par deux de nos vénérables frères dans l'Episcopat, environné de presque tous nos bien-aimés coopérateurs dans le saint Ministère, et suivi de la foule empressée de fidèles de St.-Hyacinthe, Nous entrions dans l'Eglise même que l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ nous avait assignée pour Eglise particulière et qui devait être notre Cathédrale ; depuis ce jour décisif et solennel, nous n'avons pas, un instant, perdu de vue ni cessé d'appeler de nos vœux le moment favorable où, nous transportant successivement de paroisse en paroisse, nous pourrions vous voir, vous parler, vous entendre et prier cœur à cœur avec chacun de vous. Or, le Seigneur nous accorde aujourd'hui la réalisation de notre ardent désir ; il nous facilite même l'accomplissement de ce consolant devoir ; et nous croyons que vous partagerez avec nous ce pieux empressement. De manière que nous aimons à vous rendre d'avance le témoignage dont St. Paul se félicitait à l'égard de ses chers chrétiens de Thessalonique : *Desiderantes* I. Thes. III. 6.

nos videre, sicut et nos quoque vos. Oui, N. T. C. F. vous désirez nous voir, et nous désirons vous voir aussi ; nous le désirons comme l'acte ou le besoin le plus salutaire et le plus doux de notre charge ; nous le désirons pour votre consolation et pour la nôtre ; nous le désirons comme le désirait le
1. Thes. 10, 13. même Apôtre, *pour remplir ce qui peut encore manquer à votre foi ; pour confirmer vos cœurs dans la sainteté ; pour distribuer à chacun de vous sa part des grâces spirituelles qui doivent vous fortifier*, et dont la distribution est attachée, par l'ordre du Seigneur Jésus, à l'imposition de nos mains.

Bientôt donc, nous visiterons vos bourgs et vos campagnes ! Bientôt, nous vous verrons accourir de vos maisons ; et, formant le signe de la Croix sur vous et sur tout ce qui vous appartient, nous bénirons vos personnes, nous bénirons vos chers petits enfants, vos demeures, vos champs, votre travail et tous vos métiers, comme vos œuvres de religion. Oh ! qu'il sera doux à notre cœur ce moment de la rencontre, de la bénédiction, de l'union spirituelle ! Qu'avec bonheur nous entrerons, ensemble, dans la maison de Dieu Notre Père ! Qu'elle sera profonde l'adoration que nous offrirons à Jésus, prosternés devant son tabernacle ! Qu'elle sera filiale, la supplique que nous présenterons à Marie, Notre Mère ! Qu'il sera respectueux et sincère, le salut que nous ferons aux saints Patrons de vos églises ! Et qu'elle sera confiante et amoureuse, l'invocation que nous répéterons aux Anges gardiens de vos paroisses !

Nous vous en parlons sciemment, N. T. C. F., nous l'avons déjà éprouvé ce bonheur, en visitant un certain nombre de nos enfants spirituels. Car déjà, nous sommes allé vers ceux de vos frères qui habitent les *townships*. Déjà nous avons vu et goûté la joie dont eux-mêmes surabondaient à notre arrivée ; nous avons entendu l'expression de leur tendresse et recueilli les beaux sentiments de leur foi. Par conséquent, nous avons ressenti toutes les émotions de leurs cœurs. Mais nous avons dû aussi étudier leurs besoins, connaitre leur misère et apprécier leurs demandes. Nous avons donc vu aussi la pauvreté et les privations de ces courageux colons ; nous avons mesuré la distance, l'isolement de leurs habitations ; et surtout, nous avons compris leur éloignement de la maison de Dieu, de la maison de leur divin Père. Cet état de choses nous a tellement affligé qu'il nous semble toujours entendre le cri de leur détresse et le gémissement si confiant de leurs cœurs. C'était de petits enfants qui attendaient le Pain de la vie ; c'était de grands enfants qui demandaient le Pain de la grâce ; c'était des mères désolées qui pleuraient sur le sort de leurs enfants ; c'était des pères, presque découragés,

qui tremblaient sur l'avenir de leurs familles; c'était les Missionnaires eux-mêmes, les Prêtres zélés du Seigneur dans la détresse et l'indigence, qui n'avaient plus pour garantir leurs chères ouailles contre tous ces malheurs que la ressource de leurs prières! Et au milieu de ces scènes d'angoises, nous, leur Père, nous, leur Evêque, nous n'avions souvent à la mémoire et dans le cœur que les paroles désolantes du Prophète Jérémie: *Les petits demandèrent du Pain, et il n'y avait personne qui pût leur en procurer ou le leur rompre. Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis.* Oh! s'ils sont bien doux les plaisirs du père qui revoit ses enfants dans l'abondance et la prospérité; ils sont bien durs aussi et bien poignants les déboires qu'il ressent, en les voyant dans l'infortune et l'abandon! Jugez par là de l'état de notre âme. Thess. IV, 4.

Vous comprenez de suite, N. T. C. F., que nous devions aller d'abord vers *ces brebis dispersées de la maison d'Israel*: Nous leur devions nos premiers soins et les prémices de notre Ministère. Mais maintenant que nous les avons visitées, encouragées et, nous ôsons le dire, un peu consolées dans l'espoir de votre assistance; maintenant que, revenu de ces missions canadiennes et irlandaises si dignes de votre intérêt, et si chères à notre cœur, nous sentons plus vivement que jamais combien il est bon pour un Pasteur, pour un père de visiter ses enfants et ses frères; nous éprouvons, en même temps, une nouvelle ardeur de nous rendre promptement auprès de vous; afin d'y goûter de semblables jouissances, et de plus grandes encore, s'il plaît au Seigneur! tout en lui demandant qu'elles ne soient pas diminuées par quelque mélange de peines et de maux soit spirituels, soit temporels!

Voilà, N. T. C. F., quels sont les sentiments de votre Evêque *qui vous désire tous dans les entrailles de Jésus-Christ*, suivant l'expression si vraie que St. Paul employait en écrivant à ses chers Philippiens: *Testis enim mihi est Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu-Christi.* Philip. I. 8.

Mais, N. T. C. F. craignez de ne désirer pas suffisamment cette visite Pastorale; après avoir plusieurs fois reçu ce bienfait spirituel, après avoir été en quelque sorte familiarisé avec les dons de Dieu, gardez-vous de croire que ses grâces sont épuisées ou du moins qu'elles sont bien affaiblies. Ne vous trompez pas, N. T. C. F.; le trésor des miséricordes divines et des bénédictions célestes est inépuisable; et la main invisible qui distribue ces grâces est aussi puissante et aussi libérale qu'elle le fut autrefois. Nous vous disons plus que cela, N. T. C. F., c'est que ces grâces vous arrivent, aujourd'hui, en quelque sorte pour la première fois,

puisque c'est la première visite que vous fait le premier Evêque de ce nouveau Diocèse. Il y a même davantage ; c'est qu'il vous la fait, cette visite, encore tout pénétré des émotions spirituelles qu'il a dû puiser dans la Ville sainte et éternelle ; encore tout consacré par le contact des reliques et des tombeaux des saints Martyrs qu'il a visités, surtout ceux des Apôtres St. Pierre et St. Paul, ces Princes illustres de l'Eglise ; enfin, c'est que votre Evêque vous arrive pour toujours béni par la main apostolique de Notre Très-Saint Père, par l'Immortel Pie IX, le Représentant immédiat, sur la terre, de la personne de notre Seigneur Jesus-Christ. Rappelez-vous, à cette occasion, les paroles de ce glorieux Pontife que nous vous communiquions dans notre Mandement d'Entrée. Oh ! nous croyons, nous, heureusement les entendre sans cesse, ces paroles d'encouragement, ces promesses de succès ; et elles nous donnent une force, une confiance que nous sentons bien ne pouvoir venir que d'en Haut.

Ainsi, N. T. C. F., ayons tous une égale confiance ; car cette prière puissante a été prononcée par notre Père commun et pour vous, nos ouailles, et pour nous votre pasteur. Nous irons donc à vous avec toutes sortes d'espérances.

Quoique cette première visite ne regarde présentement qu'une partie de notre Diocèse, nous vous écrivons cependant à tous ; d'abord pour satisfaire au besoin qu'a notre cœur de s'épancher dans les vôtres ; ensuite, comme St. Paul l'écrivait aux Romains, *pour adoucir, par la consolation*
Rom. XV, 4. *des Ecritures, les ennuis et les peines de l'attente : Ut per patientiam et consolationem Scripturarum spem habeamus.*

D'ailleurs, N. T. C. F., comme vous ne formez tous, sous notre houlette Pastorale, qu'un même troupeau spirituel, qu'une grande famille chrétienne, nous ne devons avoir pour tous qu'une même pensée, qu'un même sentiment ; puis vous, vous devez tous également participer au bonheur comme aux besoins des uns et des autres. Voilà pourquoi aussi, dans une circonstance qui intéresse si vivement le bien du Diocèse et le bon gouvernement des Paroisses, nous devons tous être dans une union
Act. IV, 32. parfaite de vœux et de prières : *Cor unum ; et anima una.*

Priez surtout, vous Paroisses qui allez être plus prochainement l'objet de nos sollicitudes ou plutôt des sollicitudes de Dieu ; car nous ne sommes ici que l'instrument de sa grâce, et c'est lui qui, par notre ministère, veut vous visiter dans sa charité et *dans l'esprit de sa douceur.* Deman-
I. Thes. III. 11. dez *à ce Dieu, Notre Père, et à Jésus-Christ, Notre Seigneur, qu'il nous ouvre la voie jusqu'à vous ;* non seulement en conduisant nos pas vers vos

demeures, et en nous assistant dans tout notre voyage ; mais en nous ouvrant les avenues de votre cœur, et en ôtant tous les obstacles qui empêcheraient notre parole, c'est-à-dire sa voix d'y pénétrer ; ce qui ferait que nous ne pourrions pas *vous confirmer dans la sainteté, en présence de Dieu le Père, à l'avènement de Jésus-Christ Notre Seigneur, en la compagnie de tous ses Saints : ad confirmanda corda vestra sine querela in sanctitate, ante Deum et Patrem nostrum in adventu Domini nostri Jesu-Christi cum omnibus sanctis ejus. Amen.* I. Thes. III. 13.

A CES CAUSES, le Saint nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons :

I. Le but de notre première visite est d'expliquer à notre peuple et d'exécuter, avec l'aide de Dieu, les fins mêmes d'une Visite Pastorale, qui sont d'après le Pontifical Romain : 1° la suppression des désordres et des scandales ; 2° la réconciliation des grands pécheurs ; 3° l'administration du Sacrement de la Confirmation ; 4° la surveillance des Choses-Saintes ; 5° la délivrance des ames du Purgatoire.

II. Nous commencerons la Visite

et nous la terminerons

Nous y ferons, dans le temps convenable, la visite du Cimetière, des Fonts-Baptismaux, etc., ainsi que l'examen des Comptes de la Fabrique, que MM. les Marguillers tiendront prêts pour cette époque.

III. Afin d'attirer les bénédictions du Ciel sur cette première Visite, tous les fidèles réciteront en famille, chaque jour, pendant le mois qui précédera notre arrivée parmi eux, 3 *Pater*, 3 *Ave et* 3 *Gloria Patri*, en l'honneur de la Très-Sainte et Très-Adorable Trinité. Messieurs les Curés et les Vicaires diront les mêmes prières, tout haut, à la suite de la célébration du Saint Sacrifice de la Messe, dans leurs paroisses respectives.

Nous profitons de cette circonstance pour vous faire connaître trois faveurs spirituelles obtenues du Saint-Siége, pour ce Diocèse.

I. Tous les Fidèles qui, s'étant confessés avec une véritable contrition, communieront pendant la Visite, et prieront pour la Sainte Propagation de la Foi, et suivant les intentions de N. S. P. le Pape, gagneront une Indulgence Plénière. Cet Indult est du 20 juin 1852.

II. Voulant favoriser autant qu'il est en nous, la piété qu'ont les bons chrétiens de faire prier pour les âmes du Purgatoire, nous déclarons, en vertu d'un Indult Pontifical, daté à Rome, 27 février 1853, que le Maître-Autel de chaque Eglise ou Chapelle, qui sera réputé fixe, est privilégié, aux fins d'y attacher une indulgence à chaque messe qui s'y célébrera pour le repos des justes trépassés.

III. Afin de faire connaître l'importance et la nécessité d'une Eglise Cathédrale, Sa Sainteté le Pape Pie IX, glorieusement régnant, a daigné Nous accorder pour chaque jour et à perpétuité, une Indulgence plénière, applicable aux vivants et aux morts, que gagnera tout fidèle qui, s'étant confessé avec contrition, et ayant communié, priera pieusement, pendant quelque temps, à son intention, dans Notre Eglise Cathédrale de St.-Hyacinthe. Cette concession permanente est du 14 juin 1852.

Telles sont, N. T. C. F., quelques unes des grâces que Notre Très-Saint Père dans la plénitude de ses pouvoirs et dans la bonté de son cœur, a bien voulu tirer, pour nous du trésor infini de l'Eglise. Louons-en fidèlement le Seigneur ; profitons-en, avec un religieux empressement, et prions souvent, pour le règne glorieux de ce pieux Pontife.

Sera le présent Mandemement lu et publié au prône, dans toutes les églises paroissiales et dans les missions de notre Diocèse, le premier dimanche après sa réception.

DONNÉ à St.-Hyacinthe, sous notre seing et sceau, avec le contre-seing de notre Secrétaire, en la fête de la glorieuse Assomption de la B. V. Marie, ce quinze Août, mil huit cent cinquante-trois.

† J. C., EV. DE ST. HYACINTHE.

PAR MONSEIGNEUR,

L. Z. MOREAU, Ptre.
Secrétaire.

(Vraie copie.)

Ptre, *Secrétaire.*